



Le service du Feu

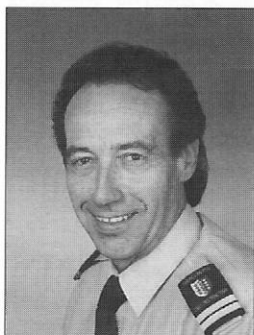
Organisation

Le service du Feu sur la commune de Montana est assuré par 3 éléments de corps de sapeurs-pompiers pour couvrir l'étendue de la commune.

S

ection du corps des sapeurs-pompiers de Corin

En commençant par le bas, la section de Corin, commandée par le député Vincent Bonvin, regroupe un peu plus de 20 pompiers. Cette section est rattachée, sur le plan de l'instruction des cadres, au Centre de Secours Incendie (CSI) de Sierre. Elle effectue ses exercices de manière indépendante et dispose du matériel de première intervention nécessaire. Une convention a été passée entre la commune de Montana et le Centre de Secours Incendie de Sierre pour qu'en cas de sinistre important, ce soit Sierre qui intervienne en renfort. Ceci est logique, compte tenu de la proximité du CSI et permet de garantir une intervention plus rapide. Une même convention a été établie pour les hameaux de Loc, Ollon, Vaas, Flanthey, soit jusqu'à l'altitude de 900 m.



Johnny Glettig
commandant

C

orps des sapeurs-pompiers de Montana

Le corps des sapeurs-pompiers de Montana, commandé par le capitaine instructeur Albert Mudry, est également équipé des moyens de première intervention (motopompe, chariot, tuyaux, échelles, etc.) et compte un effectif de 34 pompiers. Ce corps intervient directement sur la commune entre 900 et 1300 mètres d'altitude.

Il convient de relever qu'il est absolument indispensable de disposer d'éléments de première intervention dans chaque commune, car le succès d'une intervention dépend de sa rapidité et les gens de l'endroit ont une connaissance approfondie des lieux et des bâtiments, des prises d'eau et des dangers particuliers.



Centre de Secours Incendie de Crans-Montana (CSI)

Le Centre de Secours Incendie de Crans-Montana a été créé, selon la loi sur la protection contre l'incendie et les éléments naturels du 18 novembre 1977, en accord avec les communes d'Icogne, Lens, Chermignon, Montana, Randogne et Mollens.

– Zones d'intervention

Le CSI de Crans-Montana intervient sur la commune de Montana et les autres communes partenaires, sur l'ensemble du territoire du Haut-Plateau, jusqu'à la cote d'altitude 1'300 m. Sur demande du cdt du CSP local, il intervient en renfort des corps de sapeurs-pompiers communaux.

Chaque corps de sapeurs-pompiers communal fait en principe un exercice de printemps et un exercice d'automne et est inspecté tous les 2 ans selon les directives de l'Inspection cantonale du Feu par un instructeur fédéral. Tous les 2 ans également, en alternance avec les inspections, les cadres des corps de sapeurs-pompiers participent à un cours régional de cadres. Cette année, ce cours s'est déroulé à Montana-Vermala et a regroupé plus de 40 cadres des 6 communes du Haut-Plateau. Ces cours ont pour but de renforcer la collaboration intercommunale, de connaître les moyens d'intervention de chaque commune et d'approfondir l'instruction en général.

Centre de Secours Incendie de Crans-Montana (CSI)

Organisation et structure

Le CSI de Crans-Montana dépend de la commission intercommunale du Feu et de la Protection civile, qui est composée d'au moins un conseiller représentant sa commune, qui a également sa propre commission du Feu avec des missions bien définies par la loi. Le fonctionnement du CSI est assuré par un état-major bureau (1 commandant + 3 officiers) alors que les problèmes d'instruction, d'investissements et d'organisation sont traités par le grand état-major, composé du commandant, des officiers et du



sergent-major. Le CSI est composé de 44 hommes (8 officiers, 6 sous-officiers, 30 hommes) domiciliés sur l'ensemble des six communes, dont une douzaine sont établis sur la commune de Montana.

A Activités

Instruction

- Exercices annuels.
Comme tous les CSP, le CSI organise chaque année les exercices annuels de printemps et d'automne pour l'ensemble du corps avec des thèmes d'instruction planifiés.
- Cours périodiques.
Pour permettre d'être efficace en intervention, il est absolument nécessaire que les membres du CSI participent à des cours supplémentaires d'instruction aux engins spécifiques du CSI. 5 à 6 cours périodiques sont organisés chaque année.
- Cours pour porteurs d'appareils de protection de la respiration.
Plus de la moitié de l'effectif est formé en tant que porteurs d'appareils de protection de la respiration. Ces hommes sont répartis en 3 groupes d'instruction qui suivent chaque année au minimum 6 cours d'instruction, conformément aux prescriptions de la Fédération suisse des sapeurs-pompiers. Les porteurs d'appareils du CSP de Mollens suivent ce genre de cours avec le CSI de Crans-Montana.
- Cours cantonaux et régionaux.
Chaque année, selon les besoins, un certain nombre de pompiers de la commune sont appelés à suivre des cours de formation sur le plan cantonal (cours pour chefs de groupe, cours pour officiers, cours pour commandants, cours de cadres régionaux, cours de spécialistes, etc.).
- Manifestations
Dans le cadre des missions confiées au service du Feu de par la loi, les pompiers des 6 communes participent activement, lors de manifestations importantes qui se déroulent dans les différentes communes, pour assurer un service de sécurité en cas de risques d'incendie et un service d'ordre en renfort des polices cantonales et municipales.



A larme

Les pompiers sont alarmés par la centrale d'alarme de la police municipale de Sierre (118)

- la section de Corin est alarmée au moyen de l'alarme téléphonique
- le CSP de Montana est alarmé par radio et par alarme téléphonique
- le CSI de Crans-Montana est alarmé par radio et par alarme téléphonique. Un service hebdomadaire de piquet est assuré par 1 officier et 2 hommes qui doivent partir du local dans les 5 minutes avec le véhicule de première intervention.

Moyens

- Véhicules

- 1 camion tonne-pompe Magirus avec une capacité de 2'450 litres d'eau et le matériel d'intervention nécessaire à son fonctionnement, y compris les appareils de protection de la respiration
- 1 camion tonne-pompe Mercedes disposant de 1500 litres d'eau et 300 litres de mousse, équipé entre autre d'une génératrice, d'un mât d'éclairage, des appareils de protection de la respiration et de matériel d'intervention
- 1 Jeep Land-Rover équipée en matériel de désincarcération, soit un engin de sauvetage hydraulique avec tout le matériel nécessaire pour découper un véhicule
- 1 Jeep CJ 20 équipée du matériel de première intervention et servant au transport de personnes et de matériel
- 1 Bus Toyota équipé du matériel nécessaire pour les interventions (inondations, hydrocarbures ainsi que petites interventions)
- 1 véhicule de piquet et de commandement qui sera livré au CSI en 1998
- 1 véhicule transport de personnes (bus 15 places) dont la livraison par l'ICF est prévue en 1999.



Engins

- 1 échelle mécanique remorquable pouvant atteindre une hauteur de 22 m
- 1 motopompe type II - Vogt
- 1 remorque équipée d'un coussin de sauvetage
- 1 remorque équipée d'un générateur à mousse permettant également de fonctionner comme extracteur de fumée
- 1 remorque avec un canon à eau d'un débit de plus de 2'000 l/m
- 1 remorque chariot à tuyaux avec 600 m de tuyaux 75 mm de diamètre
- 1 chariot échelle complet avec 1 échelle à arc-boutant, 2 échelles à coulisse, 1 échelle simple et 1 luge de sauvetage
- 1 compresseur permettant le remplissage des bouteilles à air comprimé des appareils de protection de la respiration et de plongée
- divers autres engins, dont la liste serait trop longue, engins qui se trouvent soit au local, soit sur les différents véhicules.



Interventions

La situation des interventions du 1.12.96 au 30.11.97 se présente comme suit :

25 interventions Feu

7 feux de bâtiments - 9 feux de prés, broussailles, forêts, 1 feu de voiture, 8 feux divers (container, décharge et autres)

5 interventions inondation et débordement

38 interventions techniques (hydrocarbures, alarmes détection incendie)

8 interventions de sauvetage (personne bloquée dans ascenseur, sauvetage d'animaux, sortie d'une voiture tombée dans un lac)

30 interventions nids de guêpes.

Au total, 106 interventions dont 34 sur la commune de Montana.



Financement

- Budgets communaux et intercommunaux

- les budgets communaux sont pris en charge par les communes respectives,
- le budget intercommunal est réparti entre les communes selon la clé de répartition en vigueur. Pour la commune de Montana, cela représente le 27.5 % de 200'000 francs,
- une partie des budgets communaux et intercommunaux sont financés par la taxe pompier encaissée par les communes.

- Equipement - matériel - engins - véhicules

- toutes les communes bénéficient d'une subvention de 30 à 45 % (selon la capacité financière communale) sur tous les achats de matériel, d'équipement, d'engins ainsi que sur la construction des locaux,
- le matériel, les engins et les véhicules attribués aux Centres de Secours Incendie sont subventionnés à 80 % par l'Inspection cantonale du Feu.

Interventions

- Les dépenses occasionnées par l'intervention des sapeurs-pompiers sont à la charge des communes municipales qui peuvent en réclamer le montant à celui qui est condamné pénalement comme auteur volontaire du sinistre ou à celui qui a causé le sinistre par négligence grave. Lors d'épanchement d'hydrocarbures ou autres matières polluantes ou dangereuses, les frais d'intervention sont à la charge du propriétaire de la matière.
- Les interventions demandées par des particuliers sont à leur charge.

Locaux - Maison du Feu

La section de Corin et le CSP de Montana disposent de locaux communaux pour l'entreposage de leur matériel et équipement.



Le centre de secours de Crans-Montana est locataire de plusieurs locaux (boxes) auprès du garage P. Bonvin à Montana-Vermala. Ces locaux très précaires ne permettent pas d'entreposer tous nos véhicules, nos remorques et tout notre matériel dans des conditions acceptables. C'est pourquoi, depuis plusieurs années, des projets de construction d'une Maison du Feu, digne d'une station touristique comme Crans-Montana, ont été étudiés. Le dernier en date, le projet de la Moubra, grâce à la collaboration et à la compréhension des autorités, est très près de sa réalisation. En effet, tous les conseils communaux ont accepté le projet. Seules deux assemblées primaires doivent encore se prononcer.

Johnny Glettig

«*Nous savons que tous les papas du monde ont été souvent fêtés, mais que dire des papas pompiers. Ces papas qui, de jour ou de nuit, samedi ou dimanche, fêtes ou anniversaires, au moment où l'alarme retentit, laissent famille et plaisir pour faire ce que l'on attend d'eux, en bons soldats du feu. Trop souvent blagués, beaucoup critiqués, peu souvent fêtés. Qui fait le compte des heures de dévouement, mal récompensées, de tous ces hommes dévoués jusqu'à l'inconscience du danger, dans leur lutte pour le bien de la communauté?*

Enfants et femmes de ces guerriers de la flamme, eux, le savent! Car les heures d'attente, et aussi d'angoisse, ensemble ils les partagent au moment de l'alerte. Et que faire? Et que dire? Si ce n'est: sois prudent!... tout en sachant bien que, dans l'action, aucun ne songe à se planquer pour se préserver des dangers toujours présents.

A tous ces pompiers, et surtout ces papas pompiers, nous ne disons que cela: va pompiers!... mais reviens vite papa...»

Gaëlle Sellie